

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

## Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires

### Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

Cécile Claveirole : « Un grand merci, Florence et Albert, pour l'écriture de ce projet d'avis, qui vient à la fois synthétiser et affirmer les travaux de notre section de ces 5 années !

Vous avez remis en perspective tous les défis majeurs qui se présentent à nous en ce début de 21ème siècle :

1er de tous, l'enjeu climatique, qui nous impose de ne pas continuer sur les mêmes trajectoires et de changer de paradigme. Cela nous oblige à aborder de front la complexité du vivant, à regarder les innombrables et complexes interactions de ce monde vivant avec nos modes de vie. Nous redécouvrons que nous nourrir, fonction essentielle, présente de nombreux impacts, parfois très délétères, sur les écosystèmes.

2ème, la précarité alimentaire, mise en évidence violemment par les confinements que nous vivons, avec leurs conséquences économiques sur les personnes, les familles, les travailleurs. Nous sommes dans une photo instantanée de la vulnérabilité de notre monde, qui révèle des fragilités structurelles et montre toutes les faiblesses de notre mode de vie, en particulier pour les populations défavorisées et aussi les travailleurs agricoles.

3ème, la santé, la santé publique, notre santé à chacun d'entre nous, est en relation directe avec notre alimentation. Là encore pour la recherche, sécurité alimentaire, changement climatique, environnement et santé représentent des défis et des enjeux complémentaires et imbriqués, dans le cadre de l'approche globale de la santé.

Comme l'affirment certains chercheurs de l'INRAE, « les faiblesses systémiques qu'a révélé le virus seront aggravées par le changement climatique dans les années à venir. En d'autres termes, la COVID-19 est un signal d'alarme pour les systèmes alimentaires, un signal qu'il faut entendre. »

4ème défi, la production agricole, celle qui fournit notre alimentation, doit suivre ses pionniers, ceux qui ont déjà mis en œuvre des modes de production respectueux de la biodiversité, qui travaillent avec la nature et s'y intègrent.

5ème défi, nos organisations de la distribution de biens alimentaires doivent se diversifier, pour plus de proximité et de liens aux territoires.

Les réponses que nous apporterons concrètement constituent l'enjeu de demain, par la mise en place de nouveaux systèmes, solidaires et humains. La bonne solution serait d'attacher de l'importance à « l'être ensemble », la solidarité est un précieux facteur de résilience, mais c'est aussi un sacré défi. Les réponses devront ainsi être globales, ne pas considérer les problèmes un par un, mais bien définir des politiques systémiques. C'est ce que vous proposez dans vos préconisations, allons-y ! »

Jacques Pasquier : « Le système agro-alimentaire est pensé dans l'intérêt des filières, avant celui des mangeurs. Deux exemples :

Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a signé début novembre, avec les acteurs de la grande distribution une charte d'engagements pour mettre en évidence dans les rayons, des produits frais ou

locaux. Ceux-ci seront reconnaissables grâce à une nouvelle bannière "Plus près de vous et de vos goûts". En théorie, il s'agit de garantir aux consommateurs des informations "simples, lisibles et ne portant pas à confusion" sur l'origine des produits.

Un logo de plus, avec pour seule promesse : 'produit en France', fourre-tout qui mettra dans le même panier, productions sous signes de qualité et tomates produites en toutes saisons sous serres chauffées ou fromages ayant contribué à la déforestation, tout ça au profit des industries agroalimentaires et de la grande distribution.

Déjà, l'aide alimentaire est conçue en France comme outil de régulation des volumes de production agricole.

L'aide alimentaire a été inscrite comme activité agricole dans le code rural par la loi d'orientation de 2010. L'argument était : « Pour produire assez, il faut produire trop et aider le système agro-industriel à écouler ce trop ». On est payé pour donner des produits que l'on ne peut pas vendre et pour lesquels on a déjà touché des aides à la production. On est donc subventionnés deux fois ! C'est une logique incompréhensible, c'est l'aveu d'un échec de la politique agricole.

Les aliments, s'ils perdent leur valeur marchande parce qu'ils sont moins frais, moins beaux moins bons, retrouvent une valeur fiscale grâce à ce système. « La loi revient à autoriser à nourrir les pauvres avec ce qui était destiné à être jeté » déplore Bénédicte Bonzi, docteure en anthropologie sociale. « Est-il juste dans une société d'abondance de devoir se contenter des restes ? » Avec d'autres chercheurs, elle alerte sur les « violences alimentaires ». « Les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire vivent une violence psychologique intense », « Une grande vulnérabilité accompagne la précarité du demandeur. Sa demande d'être aidé lui impose d'accepter. » Ainsi donne-t-on des cours de cuisine aux personnes qui ont besoin de l'aide alimentaire.

Ce n'est pas l'aide alimentaire qu'il faut améliorer – celle-ci doit être réservée aux situations d'urgence – mais l'accès à l'alimentation ». Si la France a bien signé des textes internationaux sur le droit à l'alimentation, elle n'est pas allée au bout du processus. Ce n'est pas appliquer le droit à l'alimentation que de nourrir cinq millions de personnes par l'aide alimentaire et d'avoir huit à neuf millions de personnes en précarité alimentaire en permanence. C'est-à-dire de personnes dans l'incapacité de pouvoir choisir leur nourriture. »

Avec d'autres organisations, nous, Confédération paysanne travaillons à la définition d'une « sécurité sociale de l'alimentation ».

Je voterai cet avis qui s'applique à penser (panser) l'alimentation au plus près des territoires, dans une approche systémique, de la fourche à la fourchette. »